



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

Référence

21.08.03.24

Commission

Transition Écologique

Objet

Participation à l'achat groupé d'électricité de l'UGAP

Secrétaire de séance

Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ

Rapporteur

M. Maryline MIRAT

Depuis 2015, la Collectivité participe aux achats groupés d'énergie de l'UGAP pour ses sites.

Le dispositif d'achat d'électricité proposé par l'UGAP est sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (3 ans). Actuellement, la Collectivité a fait le choix d'opter pour une fourniture d'énergie renouvelable à hauteur de 50 %.

Le marché actuel 2019-2021 arrivant à échéance le 31 décembre 2021, l'UGAP relance une phase d'embarquement pour le renouveler. Le portail de l'UGAP est ouvert pour la phase de recensement des besoins jusqu'à mi-mars 2021.

Pour la Collectivité, l'intérêt de rejoindre le dispositif de l'UGAP réside notamment dans :

- la performance économique : massification sur la France entière,
- la sécurité technique et juridique : cahier des charges élaboré en toutes connaissances des marchés de l'énergie.

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 3 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion ci-annexé, au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
- signer ladite convention,
 - choisir une électricité verte à hauteur de 50 % d'énergie renouvelable pour tous les sites de la Collectivité,
 - prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
 - signer les marchés y afférents.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- UGAP

*Fait à Dole, le 8 mars 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire*

Jean-Baptiste GAGNOUX.

